



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50252

Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'inquietude grandissante des auxiliaires de puériculture devant les risques d'uniformisation de leur profession avec celle d'aide-soignante. Loin de vouloir faire etat d'une quelconque hierarchie entre ces deux professions, les auxiliaires de puériculture insistent sur les particularites de leurs fonctions qui leur ouvrent ainsi une large approche du monde de l'enfance. Aussi il demande les raisons de l'uniformisation de leurs fonctions avec celles d'aide-soignante et demande quelles mesures sont prevues afin qu'elles puissent continuer a mettre en valeur leur specialisation, reconnue et appreciee des pediatres.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indique a l'honorable parlementaire qu'une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est effectivement envisagee afin d'une part d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remedier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. Un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel est representee chaque profession, a donc ete mis en place et il est vrai qu'il lui a ete demande de s'interroger sur l'opportunité et les modalites d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession a l'autre. Il convient neanmoins de preciser qu'il ne s'agit pas, en l'etat actuel des choses, d'un projet mais d'un theme de reflexion sur lequel les auxiliaires de puériculture sont invitees a s'exprimer et qu'en tout etat de cause le ministere de la sante n'entend ni contribuer a une quelconque devalorisation de cette profession, ni porter atteinte a sa specificite.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50252

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4688